



Décision de télécom CRTC 2010-150

Ottawa, le 12 mars 2010

Rapports de consensus du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion

Numéro de dossier : 8621-C12-01/08

1. Le 11 décembre 2009, le Groupe de travail Plan de travail (GTPT) du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a soumis au CRTC les rapports de consensus suivants :
 - GTPT – *Lignes directrices relatives à la gestion de l'accès des ESLC aux systèmes de soutien à l'exploitation (SSE) des ESLT*, version 1.2, 19 novembre 2009 (BPRE053c et BPGLOSMG12)
 - GTPT – *Accès manuel aux relevés d'équipement – service offert aux clients revendeurs*, 30 octobre 2009 (BPRE071c)
 - GTPT – *Mise en œuvre de la taxe de vente harmonisée aux fins de la facturation et du recouvrement, ainsi que les Lignes directrices relatives à l'aspect technique de la facturation et du recouvrement*, version 1.4, 3 décembre 2009 (BPRE078a et BPGLBCTG14)
2. On peut consulter les rapports et les lignes directrices sur le site Web du Conseil à l'adresse www.crtc.gc.ca.
3. Le Conseil a examiné les rapports de consensus et les lignes directrices susmentionnés et les **approuve**.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.